

nassent une forme stable et authentique à cet ordre. Mais il paroît que ces tentatives n'eurent pas de suite.

1771.

ORDRE de *Charles III.* (ESPAGNE.)

Institué par le roi Charles III, le 10 septembre 1771, sous la protection de la sainte Vierge dans le mystère de l'immaculée conception, pour éterniser le souvenir de la naissance du prince des Asturies.

Il est divisé en deux classes, celle des chevaliers grand'croix, et celle des chevaliers pensionnaires. Il y a aussi des surnuméraires.

Les grand'croix sont tous nobles et militaires, et ne doivent être reçus qu'à vingt-cinq ans accomplis, excepté les princes de la famille royale, et les souverains, princes, et autres personnes de maison royale, qu'il plaît au roi d'admettre dans cet ordre.

Les pensionnaires sont pris indistinctement, et à nombre égal, dans l'ordre civil, ecclésiastique, et militaire; mais ils doivent faire preuve de noblesse comme les grand'croix. Ils ont chacun une pension qui est fixée à environ mille de nos livres.

Les surnuméraires sont assimilés pour tout aux pensionnaires, excepté pour la pension, qu'ils n'ont pas.

Le roi d'Espagne est grand-maître.

Les officiers sont, un grand-chancelier, qui est chevalier et premier officier de l'Ordre; c'est toujours le patriarche des Indes: puis un secrétaire, un maître des cérémonies, et un trésorier.

Les grand'croix portent en écharpe, de droite à gauche, un large ruban coloré en trois parties égales, le milieu blanc, et les deux côtés bleu céleste, dont les extrémités sont attachées par un nœud de ruban étroit de la même couleur: ce nœud porte une croix semblable à celle du Saint-Esprit de France, avec cette différence qu'il y a d'un côté l'image de la conception, et de l'autre le chiffre de Charles III: la devise est *virtuti et merito*, pour la vertu et le mérite. Page 320, pl. XXV, n° 5. Outre cela, les grand'croix ont au côté gauche de l'habit, une plaque  qui n'est autre chose que la croix de l'Ordre,

brodée en argent, avec un médaillon fond bleu de ciel, portant l'image de la conception, drapée de bleu et entourée de rayons d'argent et de l'inscription *virtuti et merito*; au dessous est le chiffre de Charles III, en lettres d'or sur fond argent.

Les prélats ecclésiastiques reçus en qualité de grand'croix, portent les marques de l'Ordre, comme ils portoient en France celles du Saint-Esprit.

Les officiers séculiers de l'Ordre portent la croix suspendue au col, comme les ecclésiastiques.

Les chevaliers pensionnaires et surnuméraires portent à la boutonnière de l'habit une croix plus petite, attachée avec un ruban de même couleur que le cordon.

Tous, chevaliers grand'croix et chevaliers pensionnaires, ont, les jours de cérémonie, un grand manteau bleu céleste parsemé d'étoiles blanches, avec un collier d'or composé de trophées, de tours, de lions, et du chiffre du roi, au bas duquel pend l'image de la conception.

Il y a dans l'ordre de Charles III un grand-conseil, et une *junte* ou commission.

Le grand-conseil, appelé assemblée suprême de l'Ordre, est composé du grand-maître, des grands officiers, des grand'croix, et de quelques pensionnaires.

La junte est composée du grand-maître, du gouverneur ou président du conseil de Castille, du patriarche des Indes, de l'archevêque de Tolède, du confesseur du roi, du commissaire général de la croisade, tous membres nés de l'Ordre, et de quelques théologiens. Elle est établie pour traiter des affaires relatives au mystère de la patrone de l'Ordre.

1772.

ORDRE de *Wasa*. (SUÈDE.)

Ainsi nommé du mot suédois *wasa*, qui signifie *gerbe*, et qui est en même temps le nom de la famille royale aujourd'hui régnante en Suède, laquelle descend de Gustave I^{er}, dont le père, Erichson-Wasa, sénateur du royaume, portoit une gerbe dans ses armes.

Cet ordre reconnoît pour son instituteur, le roi Gustave III, qui le créa à son avènement à la couronne.

Il fut établi pour encourager les efforts tendans à perfectionner l'agriculture, la minéra-